



Délibération

N° 149 - 2021

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – arrêt du projet du
Plan Climat Air Energie Territorial 2022-2028

Nombre de conseillers
en exercice : 73

Présents : 56

Pouvoirs : 8

Votants pour : 64

Votants contre : -

Abstentions : -

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre 2021, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Présents : Alexandra Contamin (supp), Richard Arnaud, Bernard Attavay, Maurice Belantan, Martine Bert, Aurélien Blanc, Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Lucette Brissaud, Jean-Yves Cado, Bernard Castilla, Rémi Chatelat, Nora Chebbi, Christine Danger, Dominique Desamy, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Nicole Genin, Corinne Georges, Grégory Gibbons, Eric Gilbert, Christian Giroud, Frédéric Gonzalez, Jérôme Grausi, Sophie Guillaud-Pivot, Laurent Guillet, Azucena Hernandez, Bernard Jarlaud, Stéphane Lefèvre, Annick Merle, Eric Morel, Alain Moyne-Bressand, Tristan Pain, Jean-Paul Giroud (supp), Didier Pilon, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Joseph Quiles, Camille Regnier, Philippe Reynaud, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Simone Salas, Jean-Louis Sbaffe, Nicole Sitruk, Francis Sptizner, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Denis Thollon, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial.

Pouvoirs :

Thierry Bekhit donne pouvoir à Jean-Yves Brenier

Christiane Drevet donne pouvoir à Christian Giroud

Cécile Dugourd donne pouvoir à Gilbert Pommet

Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier

Frédérique Luzet donne pouvoir à Nicole Sitruk

Léon-Paul Morgue donne pouvoir à Alain Moyne-Bressand

Marie-Lise Perrin donne pouvoir à Bernard Jarlaud

Maria Sandrin donne pouvoir à Annie Pourtier

Vu la loi n°2015-992 du 7 aout 2015 relative à la transition énergétique ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

Vu l'arrêté du 4 aout 2016 relatif au PCAET ;

Vu l'article R122-17 du code de l'environnement portant sur l'évaluation environnementale stratégique ;

Vu la délibération n° 21/2018 en date du 30 janvier 2018 approuvant le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération n°61/2020 en date du 10 mars 2020 portant sur l'arrêt du plan climat air énergie territorial ;

Considérant la volonté des élus, suite au renouvellement électoral, d'engager une démarche de réappropriation du projet ;

Considérant les informations régulièrement transmises en bureau et conseil communautaires ;

Considérant le projet de PCAET transmis aux conseillers communautaires et le rapport annexé à la présente délibération ;

Considérant que le plan climat air énergie territorial et son programme d'actions permettent au territoire des Balcons du Dauphiné de s'adapter aux effets du changement climatique, de réduire ses consommations d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;

Considérant que le PCAET est valable pour une durée de six ans, à l'issue de laquelle il est évalué et révisé pour la mise en place d'une nouvelle programmation ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

ACTE le retrait de la délibération n°61/2020 du 10 mars 2020 portant arrêt du PCAET.

ARRETE le projet de PCAET 2022-2028, tel que présenté.

AUTORISE la transmission du projet à l'Autorité Environnementale ainsi qu'au préfet et au président de la Région pour consultation.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

BALCONS DU DAUPHINÉ
Le président,
Jean-Yves Brenier
ISERE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

